



SwissLife

Fondation de Prévoyance  
Swiss Life Personnel (FPP)

Rapport résumé relatif aux comptes annuels 2023

# Avant-propos



*Thomas Buess*

Président Fondation de Prévoyance  
Swiss Life Personnel (FPP)

Malgré des tensions géopolitiques persistantes, l'économie mondiale a connu une évolution stable durant l'année écoulée. En Suisse, Credit Suisse a subi une grave crise de confiance, au point que la BNS et l'Etat ont dû intervenir en fournissant des garanties et des liquidités. La reprise de Credit Suisse par UBS a finalement permis d'éviter des conséquences encore plus graves pour la place bancaire suisse. S'agissant de l'évolution économique, l'Europe et la Chine ont été quelque peu sous pression. En revanche, la conjoncture américaine s'est avérée très robuste. Dans ce contexte, les bourses d'actions internationales ont enregistré des gains réjouissants. Les cours des actions japonaises et américaines ont affiché une nette progression à deux chiffres. En raison du recul de la pression inflationniste et de la baisse des taux d'intérêt à long terme au 4<sup>e</sup> trimestre, les obligations ont atteint, sur l'ensemble de l'année, des rendements supérieurs à la moyenne, en particulier en Suisse.

Conformément au résultat positif des placements de notre portefeuille, le degré de couverture s'est rétabli par rapport à l'année précédente. Malgré cela, un déficit de réserve subsiste après les pertes de cours en 2022. En d'autres termes, les réserves pour fluctuations de valeurs nécessaires à la couverture des pertes de cours ne sont toujours pas entièrement constituées.

Après une analyse minutieuse, le conseil de fondation est donc arrivé à la conclusion qu'en raison de la situation financière, les conditions n'étaient pas réunies pour d'éventuelles adaptations des rentes. Début janvier, les bénéficiaires de rentes ont été informés en détail de cette décision. Par rapport aux caisses de pensions comparables, les personnes actives et les personnes retraitées peuvent continuer à se fier à une solution de prévoyance solide et pérenne.

Un nouveau règlement de prévoyance est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il tient compte du relèvement de l'âge de la retraite des femmes faisant suite à l'adoption de la réforme de l'AVS. Désormais, le versement de l'avoir de vieillesse sous forme de capital est autorisé en trois étapes dans le cadre d'un départ à la retraite (contre deux jusqu'à présent). Suite à

l'introduction de la nouvelle loi sur la protection des données, le règlement de prévoyance contient des dispositions en la matière. Elles s'appliquent également aux bénéficiaires de rentes et peuvent être consultées à l'adresse [www.seniorlife.ch](http://www.seniorlife.ch).

Comme toujours à cette occasion, je tiens à remercier mes collègues du conseil de fondation pour leur coopération toujours agréable, le comité des placements pour son expertise et l'équipe de gestion pour le bon fonctionnement opérationnel de la fondation.

## Chiffres clés

À la fin de l'année, les chiffres clés sont les suivants:

	2023	2022
Total du bilan	2 601,7	2 544,0
Capital de prévoyance des assurés actifs et provisions techniques	1 156,9	1 110,2
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	504,5	495,5
Passifs issus de contrats d'assurance	708,5	744,0
Réserve de fluctuation de valeurs	202,8	169,6
Capital libre de la fondation	0,0	0,0
Rentes, prestations en capital et prestations de sortie	177,7	161,2
Cotisations, prestations d'entrée et rachats	158,1	136,4
Résultat net des placements	53,9	- 119,5

Toutes les données en millions de CHF

<b>Rendement des placements</b>	2023	2022
Rendement global <sup>1)</sup>	2,96	- 6,32
Rendement du mandat de gestion de fortune	3,03	- 6,42
Indice UBS de la prévoyance	4,92	- 9,63

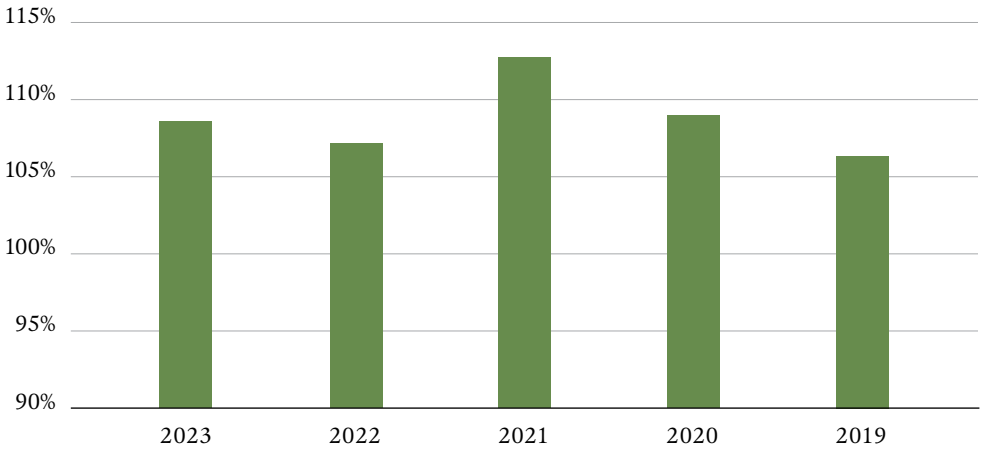
Toutes les données en %

<sup>1)</sup> Calcul:

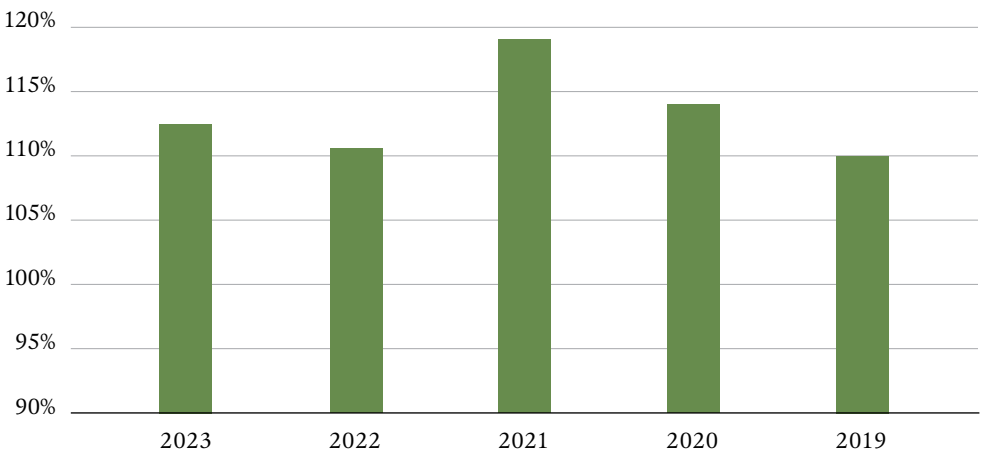
Résultat net du placement de la fortune × 100

Placement de la fortune moyenne (valeur initiale + ½ apports nets de fonds)

### Évolution du taux de couverture selon l'OPP 2



### Évolution du taux de couverture sans les actifs et passifs issus de contrats d'assurance



## Placements

Le conseil de fondation assume la responsabilité de la stratégie de placement et de la gestion de fortune en général. Il définit la stratégie de placement et ses marges techniques et les contrôle régulièrement.

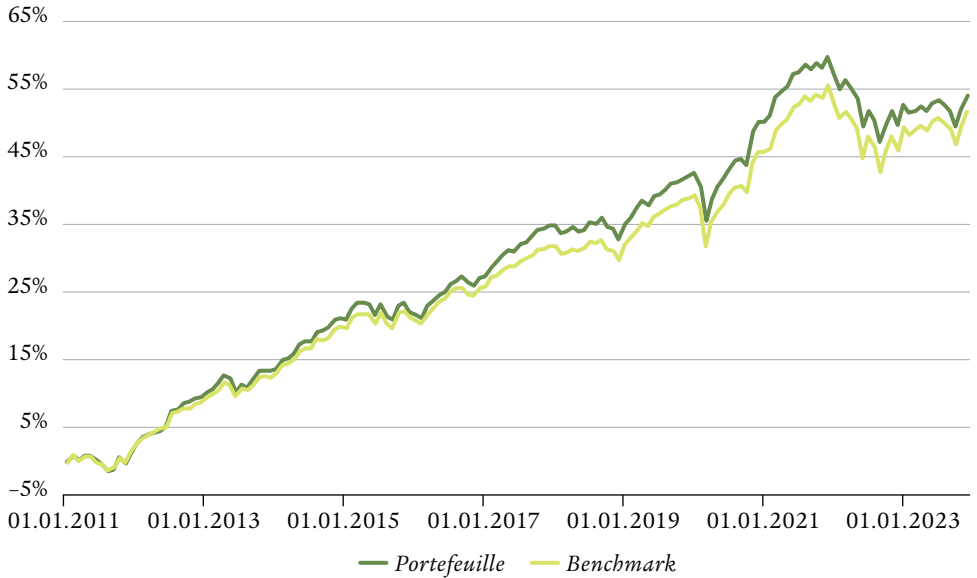
Le comité des placements est l'organe spécifique responsable de la gestion de fortune. Il prépare les décisions concernant les placements à remettre au conseil de fondation lors des réunions trimestrielles.

La fortune est gérée par Swiss Life Asset Management SA au moyen d'un mandat de gestion de fortune. Pour Swiss Life Asset Management SA, investir de manière responsable signifie également intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Composition des placements	31.12.2023	Stratégie	Marge
Liquidités	2,6	0,0	0-30
Créances en CHF	0,6		
Obligations en CHF	4,1	4,0	0-10
Obligations en monnaies étrangères, CHF hedged			
- États	5,8	5,0	0-15
- Entreprises	8,7	10,5	0-20
- High Yield	2,2	2,5	0-5
Hypothèques Suisse	0,7	1,0	0-5
Actions Suisse	15,4	16,5	0-25
Actions étranger	16,4	17,5	0-25
Immobiliers Suisse	22,8	22,0	10-30
Immobiliers étranger	5,0	4,0	0-8
Infrastructure	7,1	7,5	0-15
Placements alternatifs			
- Hedge Funds	3,9		
- Senior Secured Loans	4,7	9,5	0-15
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Toutes les données en %

### Performance cumulée depuis le début du mandat



Performance pour différentes périodes	Portefeuille	Benchmark
2023	3,03	3,96
2022	-6,42	-6,21
2021	6,40	6,70
2020	5,62	4,94
2019	7,11	7,08
Moyenne sur 3 ans	0,87	1,33
Moyenne sur 5 ans	3,03	3,17
Moyenne depuis le 01.02.2011	3,42	3,31

Toutes les données en %

## Assurés actifs

<b>Portefeuille</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Assurés actifs	3 021	2 861
Sociétés affiliées	7	8

<b>Rémunération des capitaux de prévoyance</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Taux d'intérêt provisoire	1,25	1,00	1,00	1,00
Taux d'intérêt définitif	-	2,00	1,50	4,50
Taux d'intérêt LPP	1,25	1,00	1,00	1,00

*Toutes les données en %*





# Bénéficiaires de rentes

Portefeuille	2023	2022
Bénéficiaires de rentes issues de la primauté des cotisations (après 01.01.2011)	718	693
Bénéficiaires de rentes issues de la primauté des prestations (avant 01.01.2011)	1 479	1 543
<b>Total bénéficiaires de rentes</b>	<b>2 197</b>	<b>2 236</b>

## Bénéficiaires de rentes issues du régime de la primauté des cotisations

Les engagements pour les bénéficiaires de rentes ayant débuté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont gérés par les fondations. Ils sont évalués sur la base des données techniques LPP 2015, des tables de génération et d'un taux d'intérêt technique de 1,5%.

## Bénéficiaires de rentes issues du régime de la primauté des prestations

Les engagements pour les bénéficiaires de rentes ayant débuté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont entièrement réassurés dans le cadre du contrat de réassurance conclu auprès de Swiss Life. Les fondations n'assument donc aucun risque pour cette partie (risque d'intérêt et de longévité).

## Adaptation des rentes

Conformément à l'art. 36, al. 2 et 3 LPP, les rentes qui ne doivent pas être adaptées obligatoirement à l'évolution des prix sont adaptées à l'évolution des prix dans les limites des possibilités financières de l'institution de prévoyance. Il appartient à l'organe paritaire d'en décider chaque année.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2023, le conseil de fondation a décidé de maintenir inchangées les rentes pour l'année 2024, ceci en raison de la situation financière de la fondation.

# Conseil de fondation et chargés de fonction

Le conseil de fondation est élu pour un mandat de trois ans. Le mandat actuel court du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2023, la représentation au sein du conseil de fondation était la suivante:

## *Représentants de l'employeur*

- Thomas Buess, Rapperswil-Jona (président)
- Matthias Aellig, Wollerau
- Patrick Frost, Zoug
- Markus Leibundgut, Cham

## *Représentants des salariés*

- Fabian Geiger, Zurich
- Stefan Hinni, Winkel
- Karin Meier, Bubikon
- Franz-Toni Schallberger, Stansstad

## **Comité des placements**

Composition au 31 décembre 2023:

- Marc Brüttsch, Chief Economist  
Swiss Life Group (président)
- Stefan Hinni, membre du conseil de fondation
- Hermann Inglin, Senior Advisor  
Swiss Life Asset Managers
- Franz-Toni Schallberger, membre du conseil de fondation

## **Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Aon Schweiz AG, Zurich

## **Organe de révision**

PricewaterhouseCoopers AG, Zurich

## **Autorité de surveillance**

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich, Zurich (BVS)

## **Gérance**

Swiss Life SA, Zurich,  
Service spécialisé HR Prévoyance





*Nous permettons à chacun  
de vivre selon ses propres choix.*

*Fondation de Prévoyance Swiss Life  
Personnel  
c/o Swiss Life SA  
Service spécialisé HR Prévoyance  
Case postale, 8022 Zurich  
Vorsorgestiftung@swisslife.ch*